



Titularisation des précaires

Pas de rémunération
au mérite

Reconnaissance des
maladies imputables
au service

Respect des droits

Pas de clientélisme

Égalité Femme/Homme

Respect des recours

Accès à l'emploi
des travailleur·ses
handicapé·es

Suppression des entretiens
d'évaluation professionnels

Respect des temps partiels

Accès à la formation à tous·tes



La Commission Administrative Paritaire

ou CAP... ou plutôt ce qu'il en reste car le gouvernement a supprimé une très grande partie de ses compétences.
C'est là que sont abordées certaines questions liées à notre carrière individuelle.

Les 2 premiers syndicats élus en CAP pourront défendre les agent·es en conseil médical. Les élu·es siégeront aussi en conseil de discipline.
SUD en fait un enjeu important pour faire reconnaître les accidents de travail, les maladies professionnelles et combattre les mesures disciplinaires abusives.

NOUS NOUS ENGAGEONS À DÉFENDRE TOU·TES LE·S AGENT·ES SYNDIQUÉ·ES OU NON, EN TOUTE INDÉPENDANCE, SANS CLIENTÉLISME, ET À RENDRE COMPTE DES DÉCISIONS.

NOUS NOUS BATTONS POUR...

- l'Égalité de déroulement de carrière femmes hommes
- l'Emploi et maintien dans l'emploi des agent.es en situation de handicap
- Préserver ou obtenir les droits les plus favorables pour les agent·es en cas de mise à disposition
- le Droit inconditionnel au temps partiel, à la formation

Notre force pour gagner, c'est l'action collective de toutes et tous, titulaires et contractuel·les, et la détermination des élu·es **Sud** combatif·ves !
Voter **Sud**, c'est nous donner les moyens d'agir !



Je prends la parole
en donnant ma voix à

Sud

en Décembre 2022,